

**État des recettes et des dépenses de l'Autorité européenne de sécurité des aliments
pour l'exercice 2007 — Budget rectificatif n° 1**

(2008/19/CE)

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

RECETTES

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
1	CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE			
1 0	CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	52 207 306		52 207 306
	Total du titre 1	52 207 306		52 207 306
2	PARTICIPATION DES PAYS TIERS			
	Total du titre 2	p.m.		p.m.
3	RECETTES DE SERVICES FOURNIS			
	Total du titre 3	p.m.		p.m.
4	RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF			
	Total du titre 4	p.m.		p.m.
9	RECETTES DIVERSES			
9 0	RECETTES DIVERSES	p.m.		p.m.
9 1	RECETTES DIVERSES AFFECTÉES	—	129 469	129 469
	Total du titre 9	p.m.	129 469	129 469
	TOTAL GÉNÉRAL	52 207 306	129 469	52 336 775

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

TITRE 1**CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE****CHAPITRE 10 — CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE****1 0 0** *Contribution de la Communauté européenne*

1 0 0 1 Recettes internes affectées au projet PHARE et de préadhésion (élargissement)

Budget 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
544 306		544 306

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

TITRE 9**RECETTES DIVERSES****CHAPITRE 9 1 — RECETTES DIVERSES AFFECTÉES****9 1 0** *Recettes diverses affectées*

9 1 0 0 Recettes diverses affectées

Budget 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
—	129 469	129 469

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

DÉPENSES

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
1	PERSONNEL			
1 1	PERSONNEL	22 958 271		22 958 271
	Total du titre 1	24 549 770		24 549 770
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTION- NEMENT DE L'AUTORITÉ			
	Total du titre 2	8 857 370		8 857 370
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES LIÉES À L'AUTORITÉ			
3 3	FRAIS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION	600 000		600 000
3 9	PROJETS SPÉCIAUX	544 306		544 306
	Total du titre 3	18 800 166		18 800 166
	TOTAL GÉNÉRAL	52 207 306		52 207 306

TITRE 1
PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL

1 1 7 Prestations d'appoint

1 1 7 1 Centre de traduction à Luxembourg (questions administratives) également pour les recettes internes affectées

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
225 513		225 513

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction, y compris les paiements effectués au bénéfice du Centre de traduction à Luxembourg pour tous les textes qui ne sont pas directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Autorité.

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

TITRE 3
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES LIÉES À L'AUTORITÉ

CHAPITRE 3 3 — FRAIS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION**CHAPITRE 3 9 — PROJETS SPÉCIAUX**

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 3 3			
3 3 0	Frais de traduction et d'interprétation			
3 3 0 0	Traduction (également pour les recettes internes affectées)	550 000		550 000
	<i>Total de l'article 3 3 0</i>	600 000		600 000
	TOTAL DU CHAPITRE 3 3	600 000		600 000
	CHAPITRE 3 9			
3 9 0	Projets			
3 9 0 0	Recettes internes affectées au projet Phare et de préadhésion (élargissement)	544 306		544 306
3 9 0 1	Autres	p.m.		p.m.
	<i>Total de l'article 3 9 0</i>	544 306		544 306
	TOTAL DU CHAPITRE 3 9	544 306		544 306
	Total du titre 3	18 800 166		18 800 166
	TOTAL GÉNÉRAL	52 207 306		52 207 306

TITRE 3**DÉPENSES OPÉRATIONNELLES LIÉES À L'AUTORITÉ****CHAPITRE 33 — FRAIS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION****330 Frais de traduction et d'interprétation****3300** Traduction (également pour les recettes internes affectées)

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
550 000		550 000

Commentaires

Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 575/2006 de la Commission (JO L 100 du 8.4.2006, p. 3), et notamment son article 40. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction, y compris les paiements effectués au bénéfice du Centre de traduction à Luxembourg pour tous les textes qui sont directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Autorité.

CHAPITRE 39 — PROJETS SPÉCIAUX**390 Projets****3900** Recettes internes affectées au projet Phare et de préadhésion (élargissement)

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
544 306		544 306

Commentaires

Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 575/2006 de la Commission (JO L 100 du 8.4.2006, p. 3), et notamment son article 49. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des activités de l'Autorité pour lesquelles des subventions/financements spéciaux ont été octroyés dans la perspective de faciliter la participation de ces pays au programme de travail de l'Autorité.

3901 Autres

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
p.m.		p.m.

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le coût des obligations financières vis-à-vis d'autres organes, institutions ou partenaires, ainsi que le financement d'autres activités qui deviennent partie intégrante du programme de travail dans le courant de l'exercice.

